



Procès verbal

COMITE DE DIRECTION

Réunion du 15 septembre 2022 - voie électronique

PRESENTS : Mme BLAY Marie Line - BUFFIERE Sandrine - COMBEAU Anne Marie - LONGUEVILLE Nathalie - MM. ALLARD Samuel - BEAUGIER Julien - BESSON Bernard - BLOND Jean Louis - BLONDY Jonathan - BOUDY Fabrice - COMBEAU Jean Jacques - COUPLET Jacques - DEMARET Patrick - ETCHART Roland - HAUTIER Benjamin - LACOTTE Jean-Joël - LACOUR Eric - LAGARDE Bernard - LE ROUX Patrick - THOMAS Gilles

EXCUSES : MM. FAURE Daniel - MERY Didier - RAIGNIER Christian Dr JOLLIS Didier

Le Comité Directeur est invité à se prononcer sur de nouvelles demandes d'ententes et un engagement supplémentaire en Départemental 4.

Ententes

De nouvelles demandes d'entente ont été saisies par les clubs. Conformément aux règlements, celles-ci doivent être validées par le Comité de Direction.

U19 : TERRASSON en entente avec CONDAT

U17 - U15 : RAZAC en entente avec ANNESSE ET BEAULIEU et ATUR

U13 : RAZAC en entente avec ANNESSE ET BEAULIEU

U11 - U9 - U7 : STELLA BERGERAC avec LE MONTEIL

U9 - U7 : LALINDE COUZE SAUVEBOEUF en entente avec CALES TREMOLAT

A la question « Donne un avis favorable pour les ententes », le Comité de Direction a répondu :

OUI : 20

NON : 0

ABSTENTION : 0

Le Comité valide donc ces ententes à l'unanimité.

Championnat Départemental 4

Le club de PAYS DE FENELON demande à engager une 3^{ème} équipe en Départemental 4. La date limite d'engagement est dépassée mais l'équipe de VILLAC ayant déclaré forfait général, une place s'est libérée dans la poule B.

A la question « donne un avis favorable à l'intégration de PAYS DE FENELON 3 en D4 à la place de VILLAC », le Comité de Direction s'est prononcé comme suit :

OUI : 18

NON : 0

ABSTENTION : 2

L'équipe de PAYS DE FENELON 3 sera donc intégrée à la poule B du championnat Départemental 4.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Eric LACOUR

Patrick DEMARET